



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-30 CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMIN MUNICIPAUX

AVIS est donné que conseil municipal, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 septembre 2026, déposera le projet de règlement 2026-30 intitulé : *Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*.

La Ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement, tel que le requiert l'article 95 de la *Loi sur les véhicules hors route* (c. V-1.3), le lundi 21 septembre 2026, à compter de 19h30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil municipal, située à l'hôtel de ville au 855, 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Toute personne intéressée pourra faire ses représentations.

Les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement peuvent également, jusqu'au mardi 6 octobre 2026, transmettre leurs commentaires par écrit au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante : greffe.vd@ville.valdor.qc.ca.

Ce projet de règlement sera disponible pour consultation à compter du 9 septembre 2026 sur le site Web de la Ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville.valdor.qc.ca/la-ville/administration/avis-publics>, ainsi qu'à l'adresse indiquée précédemment.

DONNÉ à Val-d'Or, le 3 septembre 2026.

SIGNÉ

**Me Annie Lafond, notaire
Greffière**